Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 076-200059061-20260601-2026AR73BOYER-AI

COMMUNE DE ARELAUNE-EN-SEINE
(Seine Maritime)

Arrêté N°73/2026
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE
Monsieur Eric BOYER

Nous, Frédéric DELAITRE, Maire de la commune de ARELAUNE-EN-SEINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18 autorisant le Maire à déléguer une partie de ses fonctions,

Vu le procès- verbal d'installation du Conseil Municipal, et d'élection du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026,

Vu la délibération 2026/09 du 8 avril 2026, fixant les délégations des cinq adjoints,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Eric BOYER, conseiller municipal

ARRETONS

ARTICLE 1 : Délégation de fonctions est donnée à Monsieur Eric BOYER pour intervenir dans les domaines suivants : **Education et manifestations musicales.**

ARTICLE 2 : Monsieur Eric BOYER exercera les fonctions suivantes :

- Missions principales : Placé sous l'autorité de l'adjointe à la culture, le conseiller municipal délégué à l'éducation et aux manifestations musicales est en charge de la promotion de l'éducation musicale, au sein des écoles et du conservatoire à rayonnement départemental.

 Il est en charge des manifestations culturelles à dominantes musicales, des liens avec l'Harmonie de Brotonne, et inscrit son action dans le cadre des initiatives portées par Caux Seine Agglo via le conseiller communautaire dédié.

- Missions particulières : Etablir un programme de manifestations musicales avec les écoles et les élèves du conservatoire (fêtes des écoles, fête de la musique, etc...).

ARTICLE 3 : Cette délégation prend effet à compter de ce jour.

ARTICLE 4 : En application de la délibération n°2026/10 du 8 avril 2026, Monsieur Eric BOYER perçoit une indemnité de fonction liée à l'exercice effectif de sa délégation.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet.

A ARELAUNE-EN-SEINE
Le 1er Juin 2026

Le Maire,
Frédéric DELAITRE

MAIRIE DE ARELAUNE-EN-SEINE